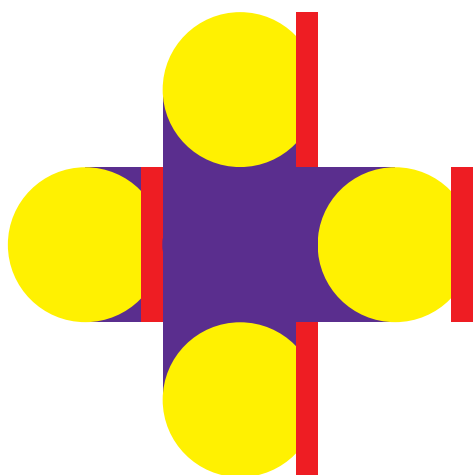


ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (LIVRE)

DISPOSITIF « RÉSIDENCES EN TERRITOIRE »

APPEL À CANDIDATURES 2026-2027 - AUTRICES, AUTEURS

AGENCE LIVRE,
CINÉMA & AUDIOVISUEL
EN NOUVELLE-AQUITAINE



ALCA lance un appel à candidatures pour son programme Résidences en territoire, destiné à accueillir chaque année des auteurs et des autrices du livre, du cinéma et de la création audiovisuelle au sein de lycées et établissements de formation de Nouvelle-Aquitaine.

Ces résidences de six semaines, fractionnables, allient médiation et création, en étroite collaboration avec les équipes pédagogiques et les élèves.

Ce dispositif, organisé par ALCA, est soutenu par le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine ainsi que la Drac Nouvelle-Aquitaine en co-pilotage avec les rectorats des académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers (Délégation académique à l'action culturelle).

Dossier à envoyer avant le 19 avril 2026

Formulaire en ligne :

framaforms.org/residences-en-territoire-2026-2027-appel-a-candidature-auteurs-et-autrices-1770648342

SOMMAIRE

Définition	p. 2	Modalités de sélection	p. 4
Objectifs	p. 2	<i>Présélection sur dossier</i>	p. 4
Conditions d'éligibilité	p. 2	<i>Mise en relation avec les établissements candidats</i> ..	p. 4
<i>Vous pouvez candidater si...</i>	p. 2	<i>Sélection finale des binômes établissement-</i>	
<i>Profil et engagements attendus des auteurs</i>		<i>auteur/autrice</i>	p. 4
<i>et des autrices</i>	p. 2	Calendrier prévisionnel	p. 4
<i>Champs artistiques</i>	p. 2	Modalités d'envoi du dossier de candidature	p. 4
Présentation du dispositif et principes généraux	p. 3	<i>Remplir le formulaire en ligne</i>	p. 4
<i>Nature de la résidence</i>	p. 3	<i>Documents à joindre au formulaire</i>	p. 4
<i>Durée et organisation</i>	p. 3	Contacts, renseignements	p. 5
<i>Établissements concernés</i>	p. 3		
<i>Convention</i>	p. 3		
<i>Rémunération</i>	p. 3		
<i>Transport</i>	p. 3		
<i>Hébergement</i>	p. 4		
<i>Restauration</i>	p. 4		



DÉFINITION

En s'appuyant sur les textes de référence encadrant les résidences artistiques en milieu scolaire, ALCA met en œuvre un dispositif de résidence artistique et culturelle territoriale en établissement scolaire, destiné à favoriser la rencontre entre les élèves et un processus de création :

- Circulaires interministérielles n° 2010-032 du 5 mars 2010 définissant les résidences d'artistes en milieu scolaire.
- Circulaire n° 2013-073 du 9 mai 2013 relative au parcours d'éducation artistique et culturelle.
- Circulaire du ministère de la Culture NOR: MCCD1601967C du 8 juin 2016 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences.

ALCA propose un programme de résidences de médiation et de création de six semaines dans les établissements de Nouvelle-Aquitaine (lycées, CFA, MFR, lycées agricoles...) avec un auteur ou une autrice souhaitant développer un projet avec des jeunes en temps scolaire. L'auteur ou l'autrice mène un travail de médiation et de création avec les élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et la communauté éducative. La résidence se déroule au sein des établissements ou dans un logement situé à proximité.

OBJECTIFS

La résidence artistique et culturelle en établissement scolaire a pour enjeux et objectifs de :

- Contribuer à réduire les inégalités d'accès à l'art et à la culture.
- Favoriser la rencontre avec un processus de création en lien avec les enseignements et les équipes pédagogiques.
- Développer l'esprit critique et l'ouverture au monde des jeunes par la rencontre artistique.
- Ancrer des dynamiques culturelles locales, en encourageant les partenariats avec les acteurs du territoire (librairies, bibliothèques, cinémas, structures associatives et municipales...).
- Faire converger la démarche artistique de l'auteur ou l'autrice et le projet culturel de l'établissement.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Vous pouvez candidater si...

- Vous avez publié ou produit au moins une œuvre à compte d'éditeur ou de producteur dans les 5 dernières années (contrat d'édition, de production, contrat en cours de signature, cession de droits, collectif BD, etc.). À noter: l'autoédition et l'édition à compte d'auteur ne sont pas éligibles.
- Vous résidez dans l'un des douze départements de la région Nouvelle-Aquitaine.
- Vous êtes disponible sur une période de six semaines de résidence, fractionnables dans le courant de l'année scolaire, entre le 1^{er} novembre 2026 et le 31 mai 2027.

Profil et engagements attendus des auteurs et des autrices

- Une disposition à la transmission et au partage :
Une réelle motivation à transmettre sa démarche artistique et à partager sa pratique de création avec un public scolaire adolescent.
- Une capacité à intervenir en milieu scolaire :
La volonté de s'inscrire dans le cadre spécifique d'un établissement scolaire et d'en respecter les règles, les rythmes et les contraintes; une aptitude à adapter sa proposition artistique au contexte du lycée.
- Une démarche de dialogue et de collaboration :
Le souhait de rencontrer les équipes éducatives et enseignantes afin de favoriser la compréhension et l'appropriation du projet artistique.
La capacité à mener des échanges réguliers pour expliciter sa démarche artistique et permettre aux enseignants de l'articuler à leurs objectifs pédagogiques et de la relier au projet d'établissement.
- Une organisation compatible avec le cadre de la résidence :
La faculté de concilier le temps de résidence en milieu scolaire avec ses autres engagements professionnels (tournées, temps de création, répétitions, publications, etc.), dans le respect du calendrier défini conjointement avec l'établissement.

Champs artistiques

Auteurs et autrices du livre, du cinéma et de la création audiovisuelle : romanciers, poètes, traducteurs, scénaristes BD, dessinateurs, coloristes, illustrateurs, photographes publiés, scénaristes et réalisateurs.



PRÉSENTATION DU DISPOSITIF ET PRINCIPES GÉNÉRAUX

Nature de la résidence

La résidence donne lieu à une création collective, élaborée sous la direction de l'auteur ou de l'autrice, en lien direct avec la démarche de création qui l'anime. Sur le plan pédagogique, elle constitue un point de convergence entre le projet artistique du résident ou de la résidente et le volet culturel du projet d'établissement, dont elle peut devenir un axe structurant.

Un temps de restitution vient conclure la résidence avec les partenaires du territoire, sous une forme adaptée au projet mené : lectures mises en scène, édition d'un recueil, film d'atelier, œuvre numérique, podcast, etc.

La résidence repose sur une construction collaborative : l'auteur ou l'autrice, l'établissement et ALCA définissent ensemble les objectifs communs, les actions à mener, le calendrier détaillé ainsi que les contenus artistiques et culturels mis en œuvre. L'établissement est encouragé à développer un partenariat large afin d'inscrire la résidence dans une dynamique d'ouverture vers les acteurs culturels du territoire (librairies, salles de cinéma, bibliothèques, structures associatives...).

Durée et organisation

- 6 semaines, fractionnables entre novembre 2026 et mai 2027.
- Hébergement dans l'établissement ou à proximité (logement disponible en continu sur la période).
- Intervention en temps scolaire auprès des élèves, apprentis ou étudiants.

Établissements concernés

Les établissements scolaires et de formation de la Nouvelle-Aquitaine, sur les académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers :

- Lycées publics et privés sous contrat d'association avec l'État.
- Lycées de l'enseignement agricole.
- Maisons familiales et rurales (MFR).
- Établissements régionaux d'enseignement adaptés (Erea).
- Centres de formation d'apprentis (CFA).

Ce programme de résidence s'adresse prioritairement aux établissements situés en territoires ruraux, en quartiers prioritaires ou présentant un IPS (indice de position sociale) faible.

Convention

Une convention sera signée entre l'auteur ou l'autrice, l'établissement et ALCA, définissant les conditions et modalités de la résidence et reprenant l'essentiel des clauses présentes ici.

Rémunération

L'autrice ou l'auteur reçoit, pour l'ensemble des six semaines de résidence, une bourse de 3700€ brut, versée sous forme de droits d'auteur.

Une journée de préparation au sein de l'établissement avec l'équipe pédagogique impliquée, ainsi que le temps de restitution publique sont rémunérés selon les tarifs préconisés par La Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse. La création et la finalisation de l'œuvre collective donnent également lieu à une rémunération spécifique assortie d'une cession de droits.

Transport

ALCA prend en charge les frais de transport (du domicile au lieu de résidence) dans la limite d'un forfait maximum de 500€ TTC.

Le résident ou la résidente garde à sa charge ses déplacements personnels, hors rencontres et temps de médiation.

Les déplacements pour le temps préparatoire à la résidence et pour la restitution seront pris en charge par ALCA en dehors du forfait.

Structure	Poste	Montant
ALCA	1 journée de préparation	Tarif La Charte des auteurs
ALCA	6 semaines de résidence	3700€ brut HT
ALCA	Création et finalisation de l'œuvre	1250€ brut HT
ALCA	1 demi-journée de restitution	Tarif La Charte des auteurs
ALCA	Déplacement, temps de la résidence	Forfait maximum : 500€ TTC
ALCA	Déplacement, préparation/restitution, le cas échéant	Prise en charge complète



Hébergement

L'auteur ou l'autrice invitée est hébergée au sein de l'établissement ou dans un logement à proximité, avec une entrée indépendante. La taille et l'équipement du logement peuvent varier d'un établissement à l'autre; des studios pourront être proposés.

Restauration

Les résidents sont autonomes pour leur restauration, mais ont la possibilité de bénéficier du lundi au vendredi midi du service de restauration scolaire, ainsi que des repas du soir et du matin s'il existe un internat.

Prise en charge	Poste	Montant - apport en nature
Établissement	Hébergement	Logement de fonction
Établissement	Repas en restauration scolaire	X jours de présence sur la période - le matin, le midi et le soir
Établissement	Par exemple : • Achat d'ouvrages • Matériel • Autres déplacements • Autres intervenants • Hébergement (hors logement de fonction) • Etc.	Engagement minimum de 500€ TTC

MODALITÉS DE SÉLECTION

1. Présélection sur dossier

Les candidatures sont examinées par un jury d'experts mise en place par ALCA, qui étudie les dossiers selon les critères du dispositif.

2. Mise en relation avec les établissements candidats

Une sélection de dossiers d'auteurs et d'autrices présélectionnées est proposée aux établissements inscrits au dispositif sur Adage.

Il est possible pour une autrice ou un auteur présélectionné d'être déjà associé à un établissement partenaire.

3. Sélection finale des binômes établissement-auteur/ autrice


Les projets inscrits par les établissements sont examinés (binôme établissement + auteur/autrice) devant une commission composée des partenaires d'ALCA, qui sélectionne les cinq projets retenus pour l'année scolaire.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- Du 9 mars au 19 avril 2026 : appel à candidatures des auteurs et des autrices.
- 30 avril 2026 : jury de présélection.
- Début mai 2026 : communication des résultats de présélection aux auteurs et aux autrices.
- Juillet 2026 : sélection et validation en commission des cinq résidences en territoire 2026-2027.
- Juillet 2026 : communication aux auteurs et aux autrices ainsi qu'aux établissements de la décision finale.

MODALITÉS D'ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Remplir le formulaire en ligne

 framaforms.org/residences-en-territoire-2026-2027-appel-a-candidature-auteurs-et-autrices-1770648342

2. Documents à joindre au formulaire

- Une note d'intention expliquant les raisons de votre demande, situant le projet dans votre œuvre et justifiant l'intérêt de le développer en résidence de médiation ainsi que vos attentes et votre parcours professionnel. Vous pouvez préciser dans ce document vos intentions, en évoquant des pistes d'intervention, les dispositifs, les ateliers envisagés et séquences possibles à mettre en œuvre.
- Des extraits de vos réalisations : textes, images ou audiovisuels (facultatif).
- Un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (facture d'électricité, de gaz, quittance de loyer, etc.).
- Votre CV.
- Votre bibliographie précisant : titre(s), éditeur(s), producteur(s), année(s) de publication, co-auteur(s) éventuel(s). Pour les traducteurs, préciser le nom de l'auteur ou de l'autrice traduite.
- Une copie de votre dernier contrat d'édition, de production ou de cession de droits signé (datant de moins de cinq ans).



CONTACTS, RENSEIGNEMENTS

- alca.eac.livre@alca-nouvelle-aquitaine.fr
- Stéphanie Collignon
+33 (0)7 50 54 38 85
stephanie.collignon@alca-nouvelle-aquitaine.fr
- Amélie Bonneau
+33 (0)7 43 26 27 39
amelie.bonneau@alca-nouvelle-aquitaine.fr

